

MARQUE NF - PAVÉS DE VOIRIE EN BÉTON

DÉCISION D'ADMISSION
Le 29/09/06 sous n°089.001
DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 15/01/09 sous n°089.004

Établissement : SEPA 5
74 A RUE DE MULHOUSE
68170 RIXHEIM

Siège social : SEPA 3
67601 SELESTAT CEDEX

Cette usine est autorisée à apposer la marque NF en application des Règles Générales de la marque NF et du référentiel de certification **NF 072 - "Pavés de voirie en béton"** pour les produits désignés ci-après.

Cette décision atteste que les performances des produits sont certifiées conformes au référentiel de certification NF 072 après évaluation. Les spécifications définies par référence à la norme NF EN 1338 sont rappelées au verso.

Appellations commerciales	Classes d'appellation	Dimensions de fabrication (cm)	Résistance aux agressions climatiques		Usure par abrasion	Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat(s) principal(aux))
			B	D	H	
RECTANGLE	T5	19,7x9,7x6,3	X	X	X	(brut, alluvionnaire)
CARRE	T5	19,7x19,7x6,3	X	X	X	(brut, alluvionnaire)
GW	T5	24,7x12,2x6,4	X	X	X	(brut, alluvionnaire)
CARRE	T3-4	19,7x19,7x8,5	X	X	X	(brut, alluvionnaire)

X:oui et /:non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée d'un an sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/1

Pour tout renseignement - CERIB :

Emmanuel JEZEQUEL

Tél.: 02 37 18 48 28 Fax.: 02 37 32 63 46


68S010

Code interne : B2 - Q - G2

Par mandatement d'AFNOR Certification
et pour le CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
DE L'INDUSTRIE DU BÉTON

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Définition des classes d'appellation (cf. NF P 98-082 et NF P 98-335)

classe d'appellation 	nombre de véhicules charge totale $\geq 3,5$ t par jour et par sens	épaisseur minimale réelle en mm
T 3-4	26 à 150	77
T 5 ⁽¹⁾	1 à 25	57

⁽¹⁾ convient également pour les terrasses de toiture

CARACTÉRISTIQUES GEOMÉTRIQUES

- rapport longueur/épaisseur ≤ 4
- principales tolérances dimensionnelles :
 - longueur et largeur < 100 mm : ± 2 mm ; ≥ 100 mm : ± 3 mm
 - épaisseur < 100 mm : ± 3 mm avec aucune mesure < 77 mm pour T3-4 avec aucune mesure < 57 mm pour T5
 - épaisseur ≥ 100 mm : ± 4 mm
 - épaisseur de la couche de parement ≥ 4 mm

ASPECT

Les produits ne doivent pas présenter de défauts tels que fissure ou écaillage.

RÉSISTANCE MÉCANIQUE

- résistance à la rupture en traction par fendage : valeur caractéristique 3,6 MPa, borne 2,9 MPa
- de plus, la charge de rupture de chaque pavé doit être ≥ 250 N/mm

RÉSISTANCE RENFORCÉE AUX AGRESSIONS CLIMATIQUES

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1	Spécifications
B	- gel sévère, salage peu fréquent	XF1 à XF3	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse
	- gel modéré, salage peu fréquent à fréquent		

RÉSISTANCE À L'ABRASION

Classe	Spécifications
H	Longueur de l'empreinte après essai au disque large : ≤ 23 mm

RÉSISTANCE À LA GLISSANCE OU AU DÉRAPAGE

Pour les pavés dont la face supérieure a été intégralement meulée et/ou polie, la valeur minimale de résistance à la glissance ou au dérapage obtenue en pratiquant l'essai normalisé est garantie pour la marque

CARACTÉRISTIQUE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE

Résistance renforcée aux agressions climatiques :

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1	Spécifications
D	- gel sévère, salage fréquent à très fréquent	XF4	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et perte de masse à l'essai de gel/dégel : - moyenne $\leq 1,0$ kg/m ² - résultats individuels $\leq 1,5$ kg/m ²
	- gel modéré, salage très fréquent		

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

- O** Une note de commentaires est annexée à la présente décision
 - A** Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
 - Q** Système de contrôle de production en usine
 - G** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats ⁽¹⁾
 - B** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais ⁽¹⁾
- ⁽¹⁾ L'indice associé est celui de la décision de première autorisation